



Signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral et sexuel et d'agissements sexistes

Dans quelles situations signaler ?

A travers cette fiche, il s'agit de signaler différentes situations de travail susceptibles de porter atteinte à la santé des agents telles que :

- Violence,
- Discrimination,
- Harcèlement moral,
- Harcèlement sexuel,
- Agissements sexistes,
- Menaces ou toute autre acte d'intimidation

Pourquoi signaler ?

Confrontés à de telles situations, les agents peuvent souvent hésiter à en parler et à signaler les faits : tendance à « prendre sur soi » en attendant que cela aille mieux, périodes de « calme » laissant espérer que la situation va s'améliorer, peur de ne pas être pris au sérieux, craintes d'éventuelles représailles, etc. Pourtant, l'expérience montre que ne pas signaler ces situations conduit bien souvent à leur détérioration, avec un impact en termes de santé au travail.

Ce dispositif **s'ajoute aux autres voies existantes** quant à la violence sur le lieu de travail : la procédure pénale et le recours hiérarchique. L'activer n'implique pas de ne pas activer d'autres recours si l'agent l'estime nécessaire.

Qui peut signaler ?

Cette fiche de signalement s'adresse à tous les agents, quels que soient la taille de la collectivité, la fonction ou encore le statut. Elle concerne les personnes qui s'estiment **victimes**, ainsi que les **témoins directs**.

A qui adresser le signalement ?

Le centre de gestion du Doubs est chargé de recueillir le signalement pour les collectivités qui ont fait le choix de lui confier la mission. Il convient de faire parvenir cette fiche, par mail, à l'adresse suivante : signalement@cdg25.org ou par courrier postal : centre de gestion du Doubs – 50 avenue Wilson – CS 98416 – 25208 Montbéliard Cedex.

Quelles suites seront données ?

Une fois la fiche transmise, vous recevrez un accusé de réception.

Dans un premier temps, la recevabilité de votre signalement sera étudiée par la cellule de signalement constituée d'agents du centre de gestion.

Ensuite, un entretien vous pourra vous être proposé avec un des membres de la cellule de signalement. Cet entretien pourra avoir pour objectif l'un ou plusieurs des points suivants :

- Vérifier la bonne compréhension de votre signalement,
- Recueillir d'éventuelles informations complémentaires.

Le dispositif de signalement se clôture au travers d'un retour à la collectivité. Par ailleurs, la cellule de signalement fournira des préconisations adaptées au contexte afin de conseiller la collectivité sur le traitement de la situation.

Attention :

- Le centre de gestion n'a pas vocation à qualifier les faits. Seul un juge peut qualifier des faits de harcèlement moral ou sexuel, ainsi le dispositif de signalement n'a pas pour but de caractériser les faits.
- Le centre de gestion du Doubs ne dispose en aucun cas d'un pouvoir disciplinaire ou de pouvoir contraignant à l'égard des collectivités.

Cette démarche est-elle anonyme ?

NON. Dans la mesure où l'objectif du signalement est d'alerter sur une situation de travail dégradée pour qu'elle soit traitée, il n'est pas possible de mener à bien cette démarche dans le cadre de l'anonymat, sans faire le lien entre une personne et une situation. Les membres de la cellule, qui traiteront votre signalement, sont soumis au secret médical et professionnel, ou à une obligation de discrétion. Dans tous les cas, ce document ne sera pas communiqué.

Attention, votre signalement ne pourra être traité si :

- Les champs obligatoires marqués « * » ne sont pas remplis,
- Votre collectivité n'a pas sollicité le centre de gestion pour assurer le recueil des signalements,
- Vous n'êtes ni victime, ni témoin direct des faits que vous rapportez,
- Les faits que vous rapportez n'entrent manifestement pas dans le cadre du dispositif de signalement.

Informations générales

Date du signalement : / /

Auteur du signalement

Vous signalez en tant que :

- Victime
 Témoin

NOM Prénom* :

Adresse :

Téléphone* :

Mail :

Poste occupé :

Ancienneté dans la collectivité :

Description de la situation donnant lieu à un signalement

Faits reportés*

Je souhaite porter à la connaissance de ma collectivité des faits que j'estime pouvant relever de :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Violences (verbales ou physiques) | en tant que <input type="checkbox"/> Victime <input type="checkbox"/> Témoin |
| <input type="checkbox"/> Discrimination | en tant que <input type="checkbox"/> Victime <input type="checkbox"/> Témoin |
| <input type="checkbox"/> Harcèlement moral | en tant que <input type="checkbox"/> Victime <input type="checkbox"/> Témoin |
| <input type="checkbox"/> Harcèlement sexuel | en tant que <input type="checkbox"/> Victime <input type="checkbox"/> Témoin |
| <input type="checkbox"/> Agissements sexistes | en tant que <input type="checkbox"/> Victime <input type="checkbox"/> Témoin |
| <input type="checkbox"/> Menaces et/ou intimidation | en tant que <input type="checkbox"/> Victime <input type="checkbox"/> Témoin |

Vous avez la possibilité de cocher plusieurs cases.

Période des faits*

Ces faits se sont déroulés le

OU

Ces faits se sont déroulés du.....au

Collectivité

Nom de la collectivité* :

Nom du service :

Nom du responsable hiérarchique :

Personne(s) mise(s) en cause*

NOM Prénom :

Poste occupé :

Si oui, cette personne exerce un pouvoir hiérarchique sur vous ?

- Oui
 Non

Cette personne travaille-t-elle toujours dans la même collectivité que vous ?

- Oui
 Non

Si non, quand cette personne a-t-elle quitté la collectivité ?

Situation dénoncée

Dans cette partie, merci de décrire de façon détaillée (contexte, chronologie, etc.) et la plus objective possible, les faits que vous souhaitez rapporter. Préciser si les faits sont uniques ou répétés et donner des exemples précis (date, contexte, témoin) *

Vous pouvez joindre toutes pièces utiles à l'analyse de votre signalement :

Impact sur l'état de santé

Dans cette partie, merci de décrire les conséquences que vous observez en termes d'atteintes sur votre santé.

Qu'attendez-vous de ce signalement ?**Autorisez-vous le centre de gestion à transmettre votre signalement à votre médecin du travail* ?**

- Oui
 Non

Attention, nous transmettrons votre signalement qu'aux médecins du travail exerçant au centre de gestion. Si votre médecin du travail n'exerce pas au centre de gestion, nous ne pourrons pas lui transmettre votre signalement.

Personne(s) témoin(s) de la situation (si vous êtes victime directe) et / ou victime(s) de la situation (si vous êtes témoin direct)		
NOM Prénom	Fonction	Lien avec la situation
		<input type="checkbox"/> Victime <input type="checkbox"/> Témoin
		<input type="checkbox"/> Victime <input type="checkbox"/> Témoin
		<input type="checkbox"/> Victime <input type="checkbox"/> Témoin
		<input type="checkbox"/> Victime <input type="checkbox"/> Témoin

Démarches effectuées

Avez-vous informé votre médecin traitant de cette situation ? Oui / Non

Avez-vous fait l'objet d'une prise en charge spécialisée (psychologue, psychiatre) ? Oui / Non

Si oui, précisez :

Avez-vous bénéficié d'un arrêt de travail ? Oui / Non

Si oui, dates :

En avez-vous parlé à un responsable hiérarchique (responsable direct, DGS, élu, etc.) ? Oui / Non

Si oui, quelles suites ont été données (entretien, changement d'affectation, etc.) ?
.....
.....

Avez-vous consulté le médecin de prévention ? Oui / Non

Avez-vous demandé une reconnaissance en accident de service / maladie professionnelle ? Oui / Non

Si oui, précisez :

Avez-vous déposé une plainte / main courante ? Oui / Non

Avez-vous effectué d'autres démarches ? Oui / Non

Si oui, lesquelles ? :

Si cela vous est possible, vous pouvez joindre à cette fiche de signalement, tout document qui pourrait se révéler pertinent pour argumenter vos propos (certificats médicaux, attestations de collègues témoins, copies de mails, de courriers, plaintes, mains courantes, etc.)

- J'atteste sur l'honneur la fidélité des faits signalés ci-dessus *
- J'atteste avoir pris connaissance des mentions relatives à la protection des données personnelles*

Important :

En complétant le présent formulaire vous attestez sur l'honneur de l'exactitude des faits rapportés. La dénonciation de faits totalement ou partiellement inexacts ou infondés en connaissance de cause et l'utilisation abusive du dispositif est passible de poursuites judiciaires (pour dénonciation calomnieuse au titre de l'article 226-10 du Code pénal).

A l'inverse, l'utilisation en toute bonne foi du dispositif n'exposera le signalant à aucune sanction disciplinaire, même si les faits s'avéraient inexacts ou ne donneraient lieu à aucune suite.

Faits à.....

SIGNATURE

Le.....

Mention RGPD :

Les données personnelles collectées sont utilisées pour faciliter le suivi et l'information des agents concernés dans l'instruction de leur signalement auprès de la cellule spécialement composée de professionnels compétents et formés dédiée au sein du centre de gestion à l'analyse des signalements et à l'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins conformément aux dispositions du décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique.

Les membres de la cellule seront les seuls à disposer de ces données et ils les utiliseront uniquement pour communiquer aux agents par courrier, courriel, sms les informations relatives à leur dossier.

La base légale de collecte est l'article 6.1.b du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) : « Données nécessaires pour l'exécution d'un contrat ». Le Responsable de Traitement est le Président du Centre de Gestion du Doubs.

Ces données ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire à l'instruction des signalements et aux obligations légales et réglementaires.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) les personnes concernées disposent de différents droits (accès, rectification, effacement, etc) sur vos données. Ces droits peuvent être exercés par courriel : rgpd@adat-doubs.fr ou à l'adresse suivante :

Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs
A l'attention du Délégué à la Protection des Données
50 avenue Wilson
CS 98416
25208 Montbéliard cedex

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits concernant vos données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

- Sur le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

- Par voie postale :

CNIL
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07